

Mécanisme Gavi de financement des OSC

Appel à projets : Guinée

Instructions de candidature

PUBLIC

janvier 2026



Table des matières

Introduction	2
Le contexte	2
Subventions proposées	4
Durée des subventions	6
Les organisations éligibles	9
Le processus de candidature	10
Le processus de sélection	11
Prochaines étapes et prise de contact	12

Introduction

Renforcer et diversifier les efforts pour étendre la couverture vaccinale aux enfants " zéro dose, sous vaccinés" et aux communautés délaissées des pays éligibles constitue la mission primordiale de Gavi.

Cet appel à projets s'adresse aux organisations de la société civile (OSC) officiellement établies en Guinée.

Les candidatures à une subvention de financement des OSC seront ouvertes à compter du **9 février 2026**. La date de clôture des candidatures est fixée au **9 mars 2026 à 16h00 GMT**.

Toute candidature reçue après cette date limite ne sera pas traitée. Veuillez prévoir de finaliser votre dossier sur la plateforme en ligne (Grantelope) au moins une journée avant la date limite, pour ne pas être prise de court en cas de difficultés. Toutes les questions à option obligatoire doivent être complétées avant de pouvoir aller de l'avant et soumettre votre candidature.

Veuillez créer un compte sur Grantelope pour pouvoir s'y connecter et accéder à la section d'éligibilité afin de vous assurer que votre organisation est éligible. Si vous répondez aux critères d'éligibilité vous serez en mesure d'avancer pour accéder au formulaire de la demande dans le but de vous familiariser avec les directives, requêtes et exigences relatives à la compléction et la soumission d'un dossier de candidature complet : [Registration \(grantelope.com\)](https://grantelope.com). Voir [le guide d'accès à Grantelope](#).

Pour toute question relative à la procédure de candidature, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : gavi-cso@manniondaniels.com

Le contexte

Le programme élargi de vaccination (PEV) est un programme mondial essentiel de santé. Son objectif global est de fournir des services de vaccination efficaces et de qualité à la population cible. Cela nécessite à la fois de solides capacités techniques et de gestion du personnel de santé et auxiliaires. La république de Guinée a pour ambition, d'atteindre toutes les communautés, même les plus éloignées, pour éliminer les cas d'enfants zéro dose ou sous-vaccinés.

La vaccination constitue une composante essentielle du droit humain à la santé et une responsabilité individuelle, collective et gouvernementale. Selon l'OMS, chaque année, la vaccination permet d'éviter 3,5 à 5 millions de décès dus à des maladies évitables par la vaccination et en Afrique subsaharienne, près de 31 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent chaque année de maladies évitables par la vaccination, plus d'un demi-million d'entre eux meurent faute d'accès aux vaccins dont ils avaient besoin.

En Guinée, le programme élargi de vaccination a été lancé en 1979. Il est intégré au système de santé à structure pyramidale (poste de santé, centre de santé, hôpital préfectoral, hôpital régional, hôpital national).

Selon les résultats d'EDS 2018, la proportion des enfants complètement vaccinés est de l'ordre de 23,9%. En tenant compte des déterminants sociaux économiques, l'EDS 2018 montre que la proportion d'enfants ayant reçu tous les vaccins de base est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (24,3% contre 16,4%) Selon les triangulations des données de couvertures vaccinales administratives, EDS 2018, WUENIC, JRF, IHME, ECV, on estime selon les différentes hypothèses en 2021 à 281 646 le total des enfants sous immunisés (non vaccinés Penta 3) dans l'ensemble des districts sanitaires du pays, parmi eux 192 088 enfants zéro dose c'est-à-dire n'ayant pas reçu le Penta 1.

En raison des défis auxquels le PEV est confronté, le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a lancé une réforme structurelle et fonctionnelle de son système de santé y compris le programme élargi de vaccination (PEV) qui constitue l'une de ses priorités stratégiques. Le PEV avec l'appui de ses partenaires a organisé une série de réflexions sur la performance actuelle du programme et sur les interventions prioritaires afin d'accélérer l'amélioration des taux de couverture vaccinale. Des recommandations ont été formulées au cours de la réunion du CCIA tenu en juin 2022 parmi lesquelles :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du PEV
- L'amélioration des performances du système de vaccination nationale à travers l'augmentation des taux de couverture vaccinale de Penta 3 et de la 1ère dose du vaccin contre la rougeole de 47 % à 80% ;
- L'amélioration de la qualité des données de vaccination ;
- Le renforcement de la disponibilité permanente des vaccins de qualité et matériels de vaccination ;
- La routinisation de la vaccination contre la Covid-19

Par ailleurs, l'édition 2025 de la réunion des directeurs du PEV a offert un cadre d'échanges sur les progrès, les défis et les perspectives en matière de vaccination. Ainsi, les priorités de l'Agenda d'action 2025–2026 de l'Immunisation 2030 (IA2030) et les quatre priorités stratégiques de GAVI s'articulent autour des points ci-après :

- Le renforcement des programmes nationaux et les activités de ratrappage ;
- L'amélioration de l'équité pour atteindre les populations vulnérables ;
- La reprise du contrôle de la rougeole face à la recrudescence des épidémies ;
- L'investissement accru dans la vaccination via les soins de santé primaires ;
- L'introduction accélérée de nouveaux vaccins ;
- L'extension de la vaccination contre le VPH chez les adolescents.

D'après les informations récentes fournies par le ministère de la santé, des progrès ont été enregistrés par la Guinée ces dernières années, dont la progression de la couverture vaccinale de 47 % à 63 %, selon l'OMS et l'UNICEF ; l'introduction pilote du vaccin contre le paludisme avec 93 % de couverture ; la mise en œuvre de la Co-administration des vaccins polio dans 100 % des districts ; le renforcement de la chaîne de froid avec 370 réfrigérateurs solaires, camions et chambres froides ; la formation de plus de 900 agents de santé et la réduction des cas de poliomyélite de 74 cas en 2023 à seulement 2 cas en 2025.

Malgré ces avancées significatives, des faiblesses notoires existent au sein du système, au nombre desquelles il faut citer :

- Le faible niveau des activités de ratrappage ;
- Le non respect de l'équité pour atteindre les populations vulnérables ;

- L'insuffisance du contrôle de la rougeole face à la recrudescence des épidémies ;
- Le déficit d'investissement dans la vaccination via les soins de santé primaires ;
- La faiblesse de la coordination du programme au niveau régional et une insuffisance du suivi-évaluation ;
- Le manque de ressources financières locales, tant pour l'achat des vaccins que pour les coûts opérationnels des districts sanitaires ;
- L'insuffisance en quantité et en qualité du personnel de santé y compris des gestionnaires
- La limitation de l'efficacité du programme liée au manque de ressources (infrastructure et carburant, par exemple) locales pour faire face aux nombreux défis d'approvisionnement et de logistique.

C'est dans le but d'inverser cette tendance que l'organisation MannionDaniels, basée au Royaume-Uni, gère les subventions de la part de Gavi, visant à développer un partenariat avec les organisations de la société civile Guinéenne avec le soutien du Programme Élargi de Vaccination (PEV).

Subventions proposées

Six subventions seront proposées en Guinée.

Chaque organisation ne peut postuler que pour une seule subvention.

Les subventions sont destinées aux OSC qui travaillent déjà dans le domaine de la vaccination dans les districts prioritaires.

Subvention	District	Cibles	Nombre d'enfants		Taux d'abandon		Couverture 2025	Couverture attendue en 2026
			Zéro dose	Sous immunisés	Penta1/Penta3	Penta1/Var1		
No1. \$500,000	Siguiri	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés en mobilité constante. (District aurifère de plus deux millions d'habitants) zone sujette aux épidémies à répétition	67 178	70 820	10%	0%	32%	42%
No 2. Conakry \$500,000	Dixinn	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccines ; les communautés les plus marginalisées ; les communautés en mobilité	2 989	3 366	7%	5%	61%	71%
	Matam	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccines ; les communautés les plus marginalisées ; les communautés en mobilité	6 948	7 258	6%	9%	41%	51%
	Matoto	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccines ; les communautés les plus marginalisées ; les communautés en mobilité	17 472	19 485	8%	8%	53%	63%
	Ratoma	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccines ; les communautés les plus marginalisées ; les communautés en mobilité	31 136	32 692	6%	-4%	45%	55%
	Kindia	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés	21 158	22 855	8%	1%	46%	56%

Subvention	District	Cibles	Nombre d'enfants		Taux d'abandon		Couverture 2025	Couverture attendue en 2026
			Zéro dose	Sous immunisés	Penta1/Penta3	Penta1/Var1		
No 4. \$577,854	Labé	Les enfants dit « zéros doses »; les enfants insuffisamment vaccinés; les communautés en mobilité	5 153	5 421	2%	2%	74%	84%
	Mali	Les enfants dit « zéros doses »; les enfants insuffisamment vaccinés	3 627	4 173	5%	9%	73%	83%
	Pita	Les enfants dit « zéros doses »; les enfants insuffisamment vaccinés	2 877	3 813	7%	10%	77%	87%
No 5. \$160,000	Boké	Les enfants dit « zéros doses »; les enfants insuffisamment vaccinés; les communautés en mobilité	9 843	10 761	4%	2%	66%	76%
No 6. \$160,000	N'zérékoré	Les enfants dit « zéros doses »; les enfants insuffisamment vaccinés	4 142	6 755	12%	7%	74%	84%
Total 6 subventions pour 11 districts \$2,057,854			172 522	187 398	7%	4%	58%	68%

Durée des subventions

La durée prévisible du processus de candidature, puis de mise au point précontractuelle jusqu'à signature du contrat, est d'environ trois mois. Les projets subventionnés pourraient donc démarrer autour Juin 2026 avec une durée de 19 mois. Le gestionnaire du fonds examinera la durée de la subvention avec vous pendant la phase de mise en œuvre afin de déterminer s'il est possible de prolonger la durée de la subvention.

Objectif des subventions

Cet appel d'offres vise à recruter des organisations de la Société Civile (OSC) guinéennes locales, capable d'apporter leur expertise dans la conception et la mise en œuvre des activités autour du projet de partenariat avec les organisations de la société civile (OSC) et les acteurs locaux.

Les objectifs spécifiques sont :

- Augmenter la couverture vaccinale nationale et réduire le nombre d'enfants zéro dose et d'enfants sous-vaccinés;
- Mettre en place, avec des OSC et partenaires locaux, des systèmes/contrats de subventionnement axés sur les résultats et offrant un bon rapport coût rendement et qualité-prix;
- Renforcer la capacité des OSC et des partenaires locaux à mener à bien leurs contrats / projets subventionnés de manière efficace et efficient;
- Contribuer à l'émergence d'un partenariat fructueux, d'une vision commune et de modalités de collaboration claires entre les gouvernements, la société civile et les partenaires locaux.
- Contribuer au déploiement de la vaccination contre le papillomavirus et à introduction d'autres nouveaux vaccins (par exemple le(s) vaccin(s) contre le paludisme)
- Réaliser une évaluation approfondie des contrats/subventions avec les OSC et les partenaires locaux afin de recueillir des données pertinentes pour capitaliser des connaissances, et assurer une correction de trajectoire si nécessaire.

Les cibles

Les objectifs attendus sont indiqués ci-dessous. Les OSC sont invitées à démontrer comment elles atteignent spécifiquement les populations cibles et à fournir le nombre d'enfants zero dose et d'enfants sous-vaccinés.

District	Populations cibles	Nombre d'enfants zero dose	Nombre d'enfants sous-immunise
Siguiri	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés en mobilité constante. (District aurifère de plus deux millions d'habitants) zone sujette aux épidémies à répétition	67 178	70 820
Dixinn	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés les plus marginalisées ; les communautés en mobilité	2 989	3 366
Matam	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés les plus marginalisées ; les communautés en mobilité	6 948	7 258
Matoto	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés les plus	17 472	19 485

	marginalisées ; les communautés en mobilité		
Ratoma	Les populations non atteintes ; les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés les plus marginalisées ; les communautés en mobilité	31 136	32 692
Labé	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés en mobilité	5 153	5 421
Kindia	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés	21 158	22 855
Mali	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés	3 627	4 173
Pita	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés	2 877	3 813
Boké	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés ; les communautés en mobilité	9 843	10 761
N'zérékoré	Les enfants dit « zéros doses » ; les enfants insuffisamment vaccinés	4 142	6 755

Les OSC locales auront pour cibles les acteurs ci-dessous :

- Relais Communautaires (ReCo)
- Comités de Santé et d'Hygiène (COSAH)
- Équipes de Mobilisation Communautaire (EMC)
- Associations de Jeunes et de Femmes
- Chefs communautaires (religieux, chefs de village, chefs de district, sous-préfets, maires)
- Médias locaux (radios rurales, communautaires et privées, etc.)
- Toutes les femmes en âge de procréer et leurs partenaires.
- Autorité sanitaire (DPS, CSBS, CSR/PF, Point focaux communication etc.)
- Autorité administrative (COC, DMR, Secrétaire général chargé des collectivités etc.)

Les organisations éligibles

Subventions

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Une organisation guinéenne à but non lucratif, ayant son siège en Guinée et pouvant être localisée au moyen d'une adresse physique, reconnue par la loi et à jour dans ses obligations et déclarations
- Avoir mis en œuvre des programmes de changement social et comportemental (SBC) dans le domaine de la santé pendant au moins cinq ans ;
- Être une organisation sans affiliation politique.
- Démontrez que l'organisation a l'expérience du travail avec les ONG locales et les organisations communautaires (OC) dans les districts où elles postulent.
- Avoir une expérience préalable de la mise en œuvre d'un plan d'action communautaire
- Les organisations candidates doivent avoir un compte bancaire en Guinée pour y recevoir les fonds.
- Ce compte bancaire doit être en mesure de recevoir des versements libellés en USD.
- Les dépenses annuelles moyennes sur les trois dernières années de l'organisation mandataire doivent être **supérieures à 80 %** du montant annuel moyen de la subvention demandée.

Exemple :

Si la candidature porte sur une subvention de 150 000 USD sur 18 mois, le montant annuel moyen de la subvention est de 100 000 USD (150 000 USD /18 x12). L'organisation mandataire doit pouvoir démontrer que ses dépenses annuelles moyennes sur les trois dernières années sont d'au moins 80 000 USD (80% de 100 000 USD).

Le processus de candidature

Les candidatures doivent impérativement être rédigées en français et réceptionnées avant la date et heure limite : les candidatures reçues au-delà de ce délai ne seront pas traitées. Le formulaire de candidature en ligne sera téléchargeable sur la page *Instructions de candidature* du site web Gavi à compter du 9 Février 2026. La date de clôture des candidatures est fixée le 9 Mars 2026 à 16:00 GMT.

Le processus de candidature est en une seule étape :

- Les candidatures doivent être déposées en ligne via notre plateforme de gestion des subventions, Grantelope. Les organisations lauréates utiliseront également Grantelope pour gérer leur subvention par la suite. Il est crucial que les coordonnées de contact renseignées sur Grantelope soient à jour en permanence pendant le processus de candidature pour ne pas perdre le contact avec l'organisation.
- Les candidat·es seront dans un premier temps invité·es à passer un test d'éligibilité sous forme d'un bref questionnaire. Pour ce faire, ils/elles doivent [créer leur compte candidat·e](#) et cliquer sur la ligne « Subventions disponibles » dans le menu de gauche. Après avoir sélectionné le cycle **Guinée** et renseigné les informations demandées, le ou la candidat·e se verra assigner une tâche l'invitant à passer le test d'éligibilité, qui apparaîtra sous l'onglet « Tâches » dans le menu de gauche.
- Grantelope, la plateforme en ligne de gestion des subventions, a été choisie pour sa simplicité d'utilisation. Les données saisies lors du remplissage de la candidature sont sauvegardées automatiquement et la candidature peut être modifiée aussi souvent que nécessaire avant d'être transmise, jusqu'à la date limite.
- Il est possible de télécharger un exemplaire PDF des questions de candidature, pour y travailler à plusieurs hors ligne. Notez cependant que ce PDF n'est pas destiné à servir de support de candidature ; seules les candidatures déposées en ligne sur Grantelope seront prises en considération.
- Dans le cadre de la candidature, il sera demandé de compléter et téléverser un Cahier de projet.

A propos du Cahier de Projet :

Le Cahier de projet comporte sept onglets à remplir au stade de la candidature :

Aperçu

1. Informations sur la subvention – cet onglet regroupe les données de base relatives à la subvention demandée, qui doivent correspondre au contenu du dossier de candidature.

Onglets techniques

2. Outil d'élaboration du Cahier de projet – cet onglet aidera les candidat·es dans la conception de leur projet. Il inclut des formules qui reporteront automatiquement sur les onglets suivants le contenu de certaines cellules.
3. Cadre de résultats – cet onglet synthétise les objectifs à six mois proposés par les candidat·es pour leurs activités clés.
4. Plan de travail – cet onglet permet au candidat·es de présenter les activités clé de leur projet et le calendrier de déploiement correspondant.
5. Analyse des risques – cet onglet permet de recenser les risques anticipés par les candidat·es et les mesures de prévention.
6. Connaissances – cet onglet présente ce que les candidat·es espèrent apprendre et partager à l'issue de leur projet.

Onglet financier

7. Budget – cet onglet présente la totalité des dépenses envisagées pour le projet.

Important

- Les instructions figurant dans le Cahier de projet sont à lire attentivement avant de transmettre la candidature.
- Les Directives Techniques téléchargeables sur le site internet doivent être prises en considération. Elles expliquent comment intégrer l'égalité des genres et l'inclusion sociale (EGIS), l'ancrage local, la capitalisation de connaissances et la gestion des risques à tous les niveaux du projet.
- Les Directives Financières sont également des documents de référence pour tou·tes les candidat·es lors de la préparation de leur budget. (elles renseignent les candidat·es sur les principes du reporting financier, les classifications budgétaires imposées, la gestion budgétaire et la gestion des taux de change).

Le processus de sélection

Toutes les candidatures éligibles seront examinées, sur la base des critères suivants :

- L'approche et la conception du programme
- L'expérience dans le domaine d'immunisation au niveau communautaire
- Les partenariats avec les OSC/acteurs communautaires
- Le cadre de résultats et l'approche de Suivi, Evaluation et Capitalisation de connaissances (SECc) proposés
- L'égalité des genres et l'inclusion sociale
- Le risque fiduciaire
- La gestion des risques (y compris la protection des personnes vulnérables)

- L'implication des parties prenantes
- La structure de l'équipe
- Les capacités de mise en œuvre.

Les décisions de financement sont prises sur la base d'une analyse technique confiée à un panel d'examen indépendant et d'une analyse de la santé financière de l'organisation candidate.

La durée prévisible de l'examen des candidatures est d'environ trois semaines. Au terme du processus, tou·tes les candidat·es seront informé·es du résultat de leur candidature. Les candidat·es non retenu·es recevront des commentaires génériques sur les motifs de rejet les plus fréquents. Les candidat·es retenu·es recevront un retour détaillé qui les aidera à renforcer leur projet au cours de la phase précontractuelle. Il est indispensable que l'adresse email de contact principal indiquée sur Grantelope soit à jour en permanence afin que les communications ne soient pas retardées ou interrompues.

Les candidat·es retenu·es suivront alors les processus simultanés d'audit et de mise au point précontractuelle, dont la durée est estimée à environ huit semaines. Le démarrage effectif des projets subventionnés peut donc être attendu pour 1 Juin 2026 environ.

Prochaines étapes et prise de contact

Un webinaire de présentation à l'attention des candidat·es potentiel·les est prévu le

- 16 Février 2026 en français à 11:00 GMT

Pour de plus amples informations sur le processus de candidature et de subventionnement, un [Guide pour les candidats](#) est à votre disposition.

Tous les documents de référence sont disponibles à la page [Instructions de candidature](#) de notre site web.

Toute question restante doit être adressée par email à : gavi-cso@manniondaniels.com